MADAGASCAR
REVUE DE PRESSE - JANVIER 2022

Sommaire

POLITIQUE 1
- ▶ Affaires nationales 1
- ▶ Diplomatie 4

DROITS HUMAINS – GOUVERNANCE 4
- ▶ Insécurité, dahalo, enlèvements, albinos 5
- ▶ Justice, prisons 5
- ▶ Gouvernance 6
- ▶ Droits des femmes 7
- ▶ Migrations 7
- ▶ Santé - Covid-19 7

ÉCONOMIE - SOCIAL 9
- ▶ Trafic d'or, ressources naturelles, foncier 9
- ▶ Environnement, intempéries, dérèglement climatique 11
- ▶ Le « kere » dans le Sud 14
- ▶ Economie – Social 15
- ▶ Coopération, bailleurs de fonds 16

POLITIQUE

▶ Affaires nationales

03/01 - Vœux présidentiels d'Andry Rajoelina : *« Il faut quatre alternances démocratiques pour le développement* ». À deux ans de l'élection présidentielle, le chef de l'État a parlé d'alternance démocratique dans son discours de fin d'année. Il en faudra quatre pour parvenir à l'émergence, affirme-t-il. C'est la condition pour atteindre le niveau de croissance des autres pays émergents en Afrique. *L'Express* écrit : « *Mettre l'accent sur la nécessité d'une stabilité politique durant près de vingt ans au moins pour parvenir à sortir de l'extrême pauvreté, de la part du président, pourrait être une façon d'anticiper les virulents débats politiques qui s'annoncent. Une façon indirecte de mettre en avant les enjeux du développement à ce qui seraient tentés de franchir le Rubicon d'un changement de pouvoir extra constitutionnel.* » L'opposition n'a pas tardé à réagir à ces propos en se demandant si le président de la République avait l'intention d'effectuer quatre quinquennats, ce qui nécessiterait une réforme constitutionnelle dont sont coutumiers nombre de pays africains. Sans réforme constitutionnelle, Andry Rajoelina pourrait en tout état de cause rester 15 ans au pouvoir (les deux quinquennats autorisés par la Constitution auxquels il convient d'ajouter les cinq ans de la Transition.)

04/01 - Les membres du « *Conseil du Fampihavanana Malagasy* » (CFM) poursuivent leurs rencontres dans les différentes régions. Le CFM a, selon la loi de 2016, pour mission de mettre en œuvre *« tout processus et mécanisme de réconciliation nationale selon le concept 'vérité, pardon, amnistie et réconciliation nationale'* ». Le CFM, fait de sa priorité « *le rétablissement de l'harmonie, de la concorde, de la paix sociale*

entre auteurs et victimes de divers préjudices et crimes perpétrés, en vue de restaurer l'unité nationale et la réhabilitation, tant morale que physique, des personnes concernées ». A son initiative, la plupart des localités ont déjà bénéficié de la mise en place d'espaces de dialogue qui sont désormais opérationnels. Les communes d'Analavory et d'Arivonimamo sont les dernières à avoir reçu la visite du CFM.

05/01 - Naufrage du Francia III – *Midi* s'étonne du silence qui entoure l'enquête administrative. Plus de 80 personnes ont péri dans cette catastrophe. Les responsabilités des différents décideurs en matière de transport maritime seront-elles déterminées ? Le doute est permis. Beaucoup de zones d'ombre planent encore sur ce naufrage, qui, pourtant, devrait être saisi comme une opportunité pour remettre à plat les problématiques liés au secteur du transport en général et pour lutter contre le transport clandestin en zone maritime, en particulier. L'intervention tardive du secrétaire général du ministère des transports, quelques jours après le drame, a étonné les observateurs. Il se dit que le bâtiment transportait illégalement et impunément des passagers depuis plusieurs années. Les corps retrouvés non reconnus par la population locale pourraient être ceux des travailleurs saisonniers venant de la province d'Antananarivo.

06/01 - Polémiques autour du projet de téléphérique urbain[1] : « *Un faux débat* » dénonce Andry Rajoelina. Les contestataires sont accusés de s'opposer au développement du pays. Pour le chef de l'Etat, « *la question n'est pas de discuter pourquoi le budget pour ces lignes téléphériques n'a pas été utilisé pour d'autres projets. La vraie question est de savoir comment résoudre les problèmes d'embouteillages et améliorer les transports en commun dans la capitale* ». Le décret déclarant d'utilité publique le projet de transport par câbles à Antananarivo a été adopté en conseil des ministres le 10 novembre 2021. L'entreprise Colas a entamé le jour même les travaux de sondage. Une enquête *« commodo et incommodo* » a été réalisée avant la déclaration d'utilité publique, se défend Andry Rajoelina. L'opportunité du projet déchaîne les passions. Les contestataires pointent notamment du doigt les agissements de Colas qui pénètre sans autorisation sur des sites privés pour procéder à des relevés. L'intrusion sur le domaine de l'institution Saint Michel a provoqué une vive réaction de la direction de l'établissement et des anciens élèves. Des pylônes soutenant les câbles et les cabines doivent être implantés dans l'enceinte de l'établissement qui accueille 4 000 élèves. Les installations doivent également empiéter sur le parvis de la cathédrale d'Andohalo. Les opposants font valoir en outre que les terrains de la ville Haute sont particulièrement instables. 1 580 foyers sont actuellement exposés directement aux risques d'éboulements rocheux et de glissement de terrain sur les versants est et ouest de la colline de Manjakamiadana. Sept fokontany sont placés en alerte rouge. Le coût du projet est estimé à 151 millions d'euros. Un accord de financement a été signé à Paris, le 20 septembre, avec le Trésor français qui prend en charge une partie de la somme. Une autre part est prise en charge par l'État et la dernière par la banque BPI France.
La Gazette écrit : « *La hâte affichée par les autorités pour commencer les travaux de construction du téléphérique est surprenante lorsqu'on constate le retard dans l'exécution des travaux de construction et de réhabilitation des routes. Cette précipitation est surprenante au point de paraître suspecte. Non seulement cette précipitation est surprenante et suspecte, mais elle donne lieu à des fautes graves. La première anomalie concerne l'absence d'appel d'offres. Le marché du téléphérique a été octroyé en conseil des ministres à la société Colas, sur un financement de la France. L'attribution a été confirmée par un vote à la va-vite par l'Assemblée nationale et le Sénat à la veille des fêtes de fin d'année. Pourquoi avoir sélectionné Colas qui est pourtant au cœur des faits de corruption entachant Ravinala Airports (dont Colas est actionnaire) qui ont été dénoncés par la Banque mondiale ? La seconde anomalie concerne le tracé qui est fortement controversé. Colas veut installer, sans avis préalable ni indemnisation, les poteaux supportant les câbles du téléphérique où bon lui semble.* »

Il n'y aura pas de pylône installé sur les terrains de la cathédrale Andohalo et de Saint Michel Amparibe, annonce Gérard Andriamanohisoa, secrétaire d'État en charge des nouvelles villes et de l'habitat. Une révision des tracés des deux lignes est prévue afin de réduire les nuisances et les risques pour les établissements scolaires et les entreprises privées qui auraient dû être impactés.

23/01 – Après son collègue du Parti communiste, Pierre Laurent, le sénateur français Les Républicains Patrick Chaize se pose la question de l'opportunité du prêt consenti à Madagascar pour financer le projet de téléphérique. Il a interpellé le ministre français de l'économie et des finances Bruno Le Maire dans une question écrite demandant de « *reconsidérer l'engagement de l'État français* » dans ce « *projet qui est démesuré et qui ne constitue en rien une priorité, comparé à l'intérêt que comporterait la mise en œuvre urgente de mesures indispensables au quotidien de nombreux habitants* ». Il remet ainsi en cause l'accord de financement signé par les gouvernements français et malgaches, concernant le prêt de 152 millions d'euros fourni par le Trésor français et garanti par la Banque publique d'investissement. *« Le remboursement de son financement serait une charge lourde pour les générations futures et, de manière plus immédiate, pour les*

[1] Cf. Blog Justmad - https://p1.storage.canalblog.com/27/93/448497/130619568.pdf

habitants des autres régions de l'île, qui n'en bénéficieraient pas », estime Patrick Chaize. D'autant plus, selon ce dernier, *que le projet « n'améliorerait pas – ou si peu – la circulation dans la ville » et « sa mise en œuvre engendrerait la consommation d'une grande partie des capacités électriques, déjà insuffisantes, du pays*. *Sa réalisation n'aurait donc pour effet que d'aggraver l'inégalité sociale, de défigurer irrémédiablement la ville d'Antananarivo, de lui fermer la possibilité de postuler pour être inscrite dans la liste des patrimoines communs de l'humanité, d'endommager des sites cultuels, culturels, patrimoniaux et sociaux de l'île* ». Pour le sénateur, les priorités devraient être revues de façon à *« réduire l'extrême pauvreté, permettre l'accès de tous à la nourriture et aux énergies, favoriser l'accès à l'éducation primaire, lutter contre l'insécurité, améliorer la santé maternelle* ».

29/01 - Le député français Patrice Anato, membre de La République en marche, co-président du groupe d'étude « *Diplomatie économique avec l'Afrique* », défend le projet de téléphérique. Pour cet élu de Seine-Saint-Denis d'origine togolaise, il y a lieu de soutenir le gouvernement malgache dans le débat sur le projet de transport par câble qui fait polémique. « *Le groupe se félicite du nouveau partenariat entre la France et Madagascar qui prévoit la construction d'un téléphérique dans la capitale. Ce projet de 150 millions d'euros participera à un nouvel aménagement du territoire* », a-t-il soutenu. Le projet répond, selon lui, à la problématique écologique qui constitue l'une des priorités de l'île, en proie au dérèglement climatique. « *Face aux concurrences américaines et chinoises à Madagascar, le groupe d'études diplomatie économique avec l'Afrique se félicite de voir que la France devient l'un des acteurs du développement de l'île* », poursuit-il.

07/01 - Les autorités ouvrent une enquête sur les circonstances de l'incendie qui a causé l'explosion d'un transformateur de 30 MW à la centrale hydraulique d'Andekaleka. La thèse d'un incendie criminel est retenue. *« Il est très rare qu'un appareil de ce type subisse une explosion* », souligne le ministre de la justice, Herilaza Imbiki. Les conséquences de cet incendie sur le réseau électrique ont amené l'État à demander l'ouverture d'une enquête. Quatre personnes ont été entendues, « *en tant que témoins* ». Les PME formelles et informelles qui font vivre des millions de ménages sont à l'arrêt la majeure partie de la journée. Les usagers qui sont alimentés via la centrale d'Andekaleka subissent des délestages allant jusqu'à trois heures, deux à trois fois par jour, sans compter les microcoupures qui font des dégâts irréversibles sur divers matériels et les restreignent l'alimentation en eau. Les longues coupures de courant et l'instabilité de la tension électrique provoquent des dégâts sur les installations industrielles dont certaines sont obligées de recourir à des groupes électrogènes. La Jirama est allée jusqu'à demander aux entreprises de limiter leur consommation et même de stopper leur production sur certaines tranches horaires pour limiter les dégâts à la centrale d'Andekaleka. *« Cette situation catastrophique de la Jirama noircit l'image du pouvoir, qui, malgré les promesses, se montre incapable de solutionner cette grave carence en énergie qui contribue à enfoncer Madagascar dans le rang des plus mauvaises destinations pour les investissements directs étrangers* », écrit *Midi*. *Tribune* rappelle qu'en juin 2020 l'explosion d'un transformateur à cette même centrale avait entraîné une coupure totale du réseau interconnecté d'Antananarivo sans qu'aucune enquête n'ait été diligentée. La vétusté du matériel et l'absence de maintenance sont mises en cause. Le transformateur qui a pris feu a été installé en 1980.Situé dans une zone enclavée, la centrale ne possédait pas de matériel anti-incendie.

11/01 - Explosion à la centrale d'Andekaleka : Andry Rajoelina convaincu qu'il s'agit d'un incendie criminel. Durant sa visite sur place et après avoir fait un état des lieux, il a insisté sur la recherche des coupables, ajoutant : « *C'est notre seul patrimoine. Il a été construit il y a quarante ans. C'est le seul barrage hydroélectrique propriété de l'État. C'est le seul barrage qui produit de l'électricité à moindre coût. Le reste des besoins de la population ; on doit acheter aux fournisseurs privés. On peut avoir des divergences politique mais on ne peut pas admettre qu'on touche à une infrastructure dont dépend la vie du pays et de sa population.* » Une prime pouvant atteindre 50 millions d'Ar. sera offerte aux personnes détenant des informations. En 2018, il affirme avoir été lui-même approché par des individus mal intentionnés pour saboter la centrale contre 40 millions Ar. Il faudra encore six à huit mois avant de remettre totalement en marche la centrale, affirme Andry Rajoelina. Les consommateurs haussent le ton sur les réseaux sociaux. Le ministère de l'énergie indique que le délestage de 30 MW prévu par suite de l'explosion a été porté à 100 MW en raison de la quantité insuffisante de carburant livré pour le bon fonctionnement des centrales thermiques de Mandroseza et d'Ambohimanambola. « *Les arriérés de paiement de ces fournisseurs privés à la Jirama atteignent un niveau qui dépassent l'entendement alors que même les réquisitions de l'État n'ont aucun effet sur eux* », conclut *L'Express*.

17/01 - Les entreprises réclament des solutions à court terme pour pallier le déficit de production d'énergie. La centrale d'Andekaleka fournit en effet près de 40 % des besoins en électricité d'Antananarivo et de sa région. Les entreprises sont contraintes d'utiliser leurs groupes électrogènes, ce qui augmente leurs coûts. Une situation intenable sur le long terme. Alors que les entreprises ont été durement touchées par les restrictions liées à la pandémie, ces coupures aggravent un contexte économique déjà fragilisé. « *Cela ajoute une très grande incertitude par rapport à l'environnement des affaires. Quoi qu'on en dise, nous sommes convaincus que cet accident est aussi lié à un défaut de maintenance. Il est clair que sans investissements*

massifs dans le domaine de l'énergie hydroélectrique, ce genre d'accident peut survenir à tout moment, déplore Thierry Rajaona, président du Groupement des entreprises de Madagascar. *Sur le court terme, nous demandons que la Jirama nous compense cet écart d'énergie hydroélectrique par de l'énergie thermique* », poursuit-il.

29/01 - Délestages : la population descend dans la rue. Dans un quartier de la capitale, à Ivandry, des centaines de manifestants ont brûlé des pneus et érigé des barrages, bloquant la circulation sous les yeux des forces de l'ordre. Des bouchons monstres se sont formés mais les automobilistes ont fait montre d'une compréhension exemplaire, écrit *Tribune*. Les coupures frappent toute la capitale et ses environs. Ce mouvement d'Ivandry fait suite à une manifestation violente des étudiants de Vontovorona, survenue quelques jours plus tôt, ce qui fait craindre aux autorités une extension des protestations. La Jirama tente de rassurer la population en annonçant le renforcement de capacité de sa centrale d'Ambohimanambola et le prochain raccordement de la nouvelle centrale électrique de Farahantsana, à Mahitsy mais les délestages pourraient persister jusqu'à la fin des travaux de réhabilitation de la centrale hydraulique d'Andekaleka, prévue dans quelques mois.

11/01 - « *Les autorités devraient promouvoir la justice* », déclare l'archevêque d'Antananarivo, Mgr Odon Marie Razanakolona, dans une vidéo postée sur le site d'une radio catholique. A l'occasion de son message de nouvel an, le prélat prône « *l'entraide et la conciliation* » et appelle les autorités et les dirigeants ecclésiastiques à « *ne jamais cesser de promouvoir la justice et la vérité*. *Ce sera la voie royale pour développer le pays et lutter contre la pauvreté grandissante actuelle* ».

12/01 - Prix des PPN : la Conférence des évêques interpelle Andry Rajoelina. Lors de la rencontre avec le chef de l'Etat pour la présentation des vœux, l'Eglise catholique a réclamé plus d'effort de la part du gouvernement pour alléger les difficultés subies par la population et conseillé au président de renforcer les projets visant à appuyer les agriculteurs afin d'augmenter la production des produits locaux. Les autres injustices constatées au niveau des districts, en l'occurrence les litiges fonciers qui font des milliers de victimes, ont également été évoquées. Les évêques ont déclaré qu'ils n'étaient pas opposés au téléphérique contesté par des anciens élèves du collège Saint Michel mais ils demandent aux autorités de leur fournir plus amples informations sur l'emplacement des pylônes et les infrastructures afférentes.

15/01 - Les lois électorales ne seront pas amandées. Le ministre de l'intérieur, Pierre Houlder Ramaholimasy, a indiqué que les lois électorales actuelles ont régi deux élections présidentielles cautionnées par les partenaires techniques et financiers. « *Il n'y aura donc pas de raison pour modifier ces lois* » a-t-il souligné pour mettre un terme aux débats relancés par la société civile.

▶ Diplomatie

14/01 - Iles Eparses : la seconde réunion de la Commission franco-malgache devrait avoir lieu prochainement, selon le ministère des affaires étrangères, après des retards qui seraient imputables à la situation épidémique. « *C'est une priorité* », a-t-il confirmé. Madagascar, qui a toujours défendu la restitution de ces îles, affronte un gouvernement français qui défend plus que jamais sa souveraineté. L'accord franco-malgache mettant en place cette commission, qui ne s'est réunie qu'une seule fois, remonte à novembre 2019.

15/1 - Appel à candidature pour des postes de représentations de l'Etat à l'étranger - Le ministre des affaires étrangères a indiqué que 303 dossiers sont actuellement à l'étude suite à son appel à candidatures. Il soumettra sous peu une liste de présélectionnées au président de la République qui, seul, dispose des prérogatives de nomination des membres du corps diplomatique.

DROITS HUMAINS – GOUVERNANCE

22/01 - Droits de l'homme - Un observatoire sera mis en place à Mahajanga et dans chacune des régions, annonce la conseillère principale aux droits de l'homme auprès du Système des Nations unies, Sabine Lauber. Une rencontre a eu lieu à cet effet entre la délégation de l'Unesco et le gouverneur de la région Boeny. L'observatoire sera mis en œuvre dans le cadre du projet « *Rary Aro Mada* » et avec le groupement des organisations de la société civile sur les droits de l'homme. Il sera financé par le Fonds des Nations unies pour la consolidation de la paix.et aura pour mission d'encourager la dénonciation des violations de droits de l'homme. Le projet « *Rary Aro Mada* » cible en priorité les jeunes, notamment les étudiants ; ils auront à organiser des campagnes de plaidoyer sur la protection des droits de l'homme. Les notables traditionnels [*Sojabe*], les autorités et les forces de l'ordre participeront également à cette campagne, a déclaré le représentant de l'Unesco.

► Insécurité, dahalo, enlèvements, albinos

03/01 - Fort déficit du ratio agent de police/habitant. Alors que la norme internationale est de 3 policiers pour 1 000 habitants, à Madagascar le ratio est de 1 policier pour 3 000 et il ne cesse de se détériorer en raison de la très forte croissance démographique que connaît le pays.

15/01 - Arrivage de milliers de fusils d'assaut et d'armes de poing israéliens destinés aux forces de l'ordre. Le conseil des ministres a approuvé la prise en charge par l'Etat des taxes à l'importation d'armes destinées à la police nationale de marque Uzi et Jericho. Une décision qui s'inscrit dans le cadre de la Politique générale de l'Etat (PGE), tout particulièrement du volet « *Paix et sécurité* ». Ces équipements seront utilisés dans la lutte contre le grand banditisme et les kidnappings. Des instructeurs israéliens sont attendus pour la formation des utilisateurs.

12/01 - Commercialisation d'enfant albinos. Faralahy Behaja Manantena, maire de Bezaha, retrouve la liberté après deux mois d'incarcération à Toliara. Suspecté d'être impliqué dans l'affaire de commercialisation d'enfant albinos au mois de septembre 2021, il avait été placé en détention avec cinq complices le 23 octobre. Ils auraient tenté de vendre un enfant albinos de 12 ans de Betioky Sud à un étranger pour la somme de 500 millions Ar. Le 30 décembre, la maire a été remis en liberté et a été accueilli en héros par des habitants. Ses complices sont restés en détention. Les avis divergent quant à l'implication de l'élu dans cette affaire de kidnapping mais pour certain il a su jouer de ses relations. La famille de l'enfant albinos, qui a cessé de fréquenter l'école, demande plus de protection par peur de représailles.

13/01 - Les attaques contre les albinos qui se manifestent par les rapts ou le vol des yeux se multiplient. Ce phénomène touche désormais six régions, selon le rapport du Réseau malgache du handicap. Les kidnappings et les meurtres d'albinos ont surtout été signalés ces dernières années dans les régions Atsimo-Andrefana et Menabe mais le phénomène s'est étendu aux régions Haute Matsiatra, Ihorombe et Anosy. Une vingtaine de cas de violences envers les albinos, qui se manifestent sous plusieurs formes, ont été recensés au cours des six derniers mois. Ces violences touchent également des adultes. Les albinos sont livrés à eux-mêmes et vivent dans une terreur permanente. *« Les causes profondes de ces agressions ciblées doivent être prises au sérieux. Ces horribles crimes doivent prendre fin* », s'exclame Falihery Razafindrakoto, président du Réseau malgache du handicap. Des arrestations ont déjà eu lieu mais le mystère qui entoure le phénomène reste entier. Amnesty International, l'Alliance mondiale de l'albinisme ainsi que l'association des albinos en Afrique et à La Réunion ont lancé des alertes à ce sujet. « *À travers la région de la SADC, les personnes albinos continuent de vivre dans la crainte d'être tuées ou enlevées pour des parties de leur corps. Ces violentes attaques sont alimentées par la croyance dangereuse selon laquelle certaines parties du corps des personnes albinos apportent la prospérité* », selon une déclaration du Bureau régional d'Amnesty International pour l'Afrique dont fait mention *Midi*.

► Justice, prisons

11/01 - A l'occasion de la cérémonie de présentation des vœux, le ministre de la justice souligne que « *les doléances et les critiques fusent encore* ». Il estime qu'il est temps de « *renouer avec la confiance du peuple* ». Pour ce faire, « *il est nécessaire que les personnels de justice adoptent un nouvel état d'esprit, conjugué avec de nouvelles méthodes de travail*, a-t-il martelé. *La justice de proximité est un objectif pour le ministère pour cette année* ». Les personnels devront donc « *multiplier les tournées administratives* » pour se rapprocher de la population. La construction de futures infrastructures figure également figure parmi les priorités du département.

28/01 - Mbitanarivo Andriantsihorisoa élu président du Syndicat des magistrats de Madagascar (SMM) pour une durée de trois ans. Il succède à Clément Jaona. Le nouveau président a souligné l'importance qu'il attache au respect de l'Etat de droit et à l'indépendance de la justice. « *L'indépendance de la justice est consacrée par la Constitution. Alors, cessez les ingérences dans les affaires judiciaires* », a-t-il lancé dans son intervention. Le syndicat entend mener des actions concrètes afin de lutter contre la corruption et restaurer la confiance des justiciables. Des déclarations convenues qui laissent dubitatifs nombre d'observateurs…

10/01 - Lutte contre le Covid-19 : soutien du Pnud et du Fonds des Nations unies pour la consolidation de la paix à l'administration pénitentiaire. Outre la réhabilitation des infrastructures existantes, la maison centrale d'Antanimora a été dotée d'infrastructures sanitaires, d'un cabinet médical et de salles d'isolement. Ont également été fournis des kits de dépistage et des matériels de protection individuelle et de nettoyage ainsi que des intrants médicaux permettant de mieux protéger le personnel soignant et de mieux prendre en charge les patients. À travers le projet « *Consolider et accélérer les acquis de la paix à Madagascar durant la*

crise du Covid-19 », le soutien du Pnud a déjà permis de former à l'hygiène les personnels en charge du nettoyage et du dépistage.

26/01 - Un célèbre avocat, défenseur des opprimés, Me Willy Razafinjatovo, alias « *Olala* », est décédé du Covid-19. Connu pour sa verve, il a plaidé dans de nombreuses affaires, notamment d'ordre juridico-politiques. Il y a quelques mois il assurait la défense du couple Rafanoharana dans l'affaire Apollo 21, accusé de tentative d'assassinat du président de la République. *Tribune* écrit : « *Son franc-parler pour dénoncer les injustices envers les plus démunis et la médiatisation des dossiers qu'ils défendaient l'a rendu célèbre. Il a défendu entre autres les victimes de l'exploitation aurifère de Soamahamanina, l'affaire Arphine Rahelisoa, la journaliste accusée d'outrage au chef de l'Etat en 2020 et plusieurs autres dossiers.* » Présent dans l'arène politique depuis le mouvement étudiant de 1972 qui est à l'origine de la chute de la Ière République, il a mené le combat à sa manière, sans avoir été membre d'un quelconque parti, mais s'est affiché, plus d'une fois, aux côtés d'un candidat à l'élection présidentielle, sans avoir non plus manqué de tirer à boulet rouge sur les pouvoirs en place. « *Il n'a jamais cru qu'un trafic des ressources du pays puisse être réalisé sans la complicité des personnes hauts placées,* rappelle *Midi,* qui ajoute : *Avec cette disparition, la presse malgache perd une de ses défenses les plus fidèles de la liberté, aussi recherchée et tant revendiquée. L'avocat 'Olala' a en effet défendu plusieurs journalistes devant la justice lorsque la liberté d'expression était menacée.* »
L'épidémie, dont on ignore la gravité faute de statistiques fiables, a déjà emporté de nombreuses figures connues dans tous les domaines de la vie du pays, font observer les médias.

► Gouvernance

12/01 - Le syndicat des infirmiers et des sage-femmes pointe du doigt la corruption qui règnerait au sein du ministère de la santé. D'après son président, Jerisoa Ralibera, la corruption sévit à tous les niveaux, notamment dans le recrutement, l'affectation et les services offerts au public. Des pots-de-vin seraient versés aux responsables du recrutement de centaines de bénévoles. Le syndicat évoque également des affectations abusives, notamment de conjoints. Nommés volontairement dans des localités éloignées, ils demandent et obtiennent un rapprochement moyennant des dessous de table. Des patients parlent assez fréquemment de chirurgiens qui n'accepteraient d'opérer qu'en étant « *motivés* » financièrement. Le syndicat dénonce aussi la commercialisation de médicaments ou de services qui devraient être délivrés gratuitement, notamment dans le cadre de la lutte anti-Covid ou de la planification familiale.

31/01 - Mauvaise gestion - Le Bianco « *réquisitionne* » les états financiers de la Jirama. Au bord de la faillite financière, la société d'Etat a distribué des primes exceptionnelles à une partie de son personnel. Rivo Radanielina, directeur général par intérim, et ses proches collaborateurs se trouvent dans le collimateur du Bureau anti-corruption suite a des dénonciations postées sur les réseaux sociaux le 5 novembre, selon lesquelles des bonifications financières exceptionnelles d'un montant de 826 millions Ar ont été offertes à des hauts dignitaires de la Jirama. Le directeur général de l'époque, Vonjy Andriamanga, aurait empoché 180 millions Ar.

21/01 - Le maire d'Ambatondrazaka en détention préventive avec neuf autres personnes. Ils sont soupçonnés d'exploitation illégale des marais du lac Alaotra, aire protégée et site Ramsar géré par Durell. Les marais, autrefois couverts de roseaux [*zetra*], ont été détruits et transformés en terrains rizicoles. L'élu et son équipe auraient commencé leur exploitation vers 2018. Bien avant cela, d'autres villageois participant à cette destruction massive ont été poursuivis et traduits en justice, condamnés à de la prison et à des amendes. Le changement climatique et la pression démographique ont des impacts préoccupants sur l'environnement de cette zone rappellent les défenseurs de l'environnement.
Pour *La Gazette*, *« cette exploitation d'une zone protégée n'est pas un cas isolé, tous les sites en sont victimes*. *La majorité des exploiteurs sont, soit des élus ou des dirigeants politiques, soit des proches de ceux-ci. En général, ils ont le bras long. Comme si le but d'accéder à un poste de haut dirigeant était de détenir le pouvoir d'exploiter illégalement les ressources de l'île. Et ces exploitations sont soutenues indirectement par l'Etat. Un soutient qui se traduit à travers le délaissement des organismes rattachés et des branches des ministères censés protéger ces sites.* » Il en irait ainsi du lac Alaotra, le plus grand lac de Madagascar et première source de poissons d'eau douce, délaissé au point que seule une ONG s'occupe de la protection de sa faune et de sa flore.

26/01 - Indice de perception de la corruption (IPC) : Madagascar classé au 147e rang sur 180 pays. Avec un score de 26/100, en progression d'un point par rapport à 2020, le score de la Grande île reste inférieur à la moyenne du continent africain (33/100) mais progresse néanmoins de deux places dans le classement. D'après Transparency international initiative Madagascar (TI-IM), l'état d'urgence sanitaire a servi de prétexte à des restrictions de libertés fondamentales et de niveau de transparence et de redevabilité en termes de gestion des affaires publiques. La lutte contre la corruption a été totalement occultée des plans de contingence de la crise pandémique alors même que la mauvaise gouvernance sévissait de toutes parts, depuis certains

fokontany où les aides sociales ont été détournées, jusqu'au niveau ministériel où plusieurs « *affaires* » rocambolesques ont marqué les esprits. Malgré de petites avancées en termes de lutte contre la corruption telles que l'ouverture du PAC de Mahajanga et le renforcement des contrôles anti-corruption décrété par le ministère de la justice, le statu quo a été observé, d'où cette quasi-stagnation du score de Madagascar, qui reste par ailleurs très loin de la performance de ses voisines. Les Seychelles qui se trouvent à la 23e place, obtiennent la note de 70/100, et Maurice, avec 54/100, se trouve en 51e position. Cette fois-ci, sept entités de renommée mondiale ont noté les 180 pays cibles, contre huit pour l'IPC 2020, qui se rapporte à l'exercice 2019. Les notes sont attribuées sur la base de treize sources de données. *« Le point gagné peut alors simplement s'expliquer par une technicalité mathématique* », soutient Ketakandriana Rafitoson, secrétaire exécutive de TI-IM. Pour le DG du Samifin, Mamitiana Rajaonarison, *« le score est encore très faible et insatisfaisant mais il faut savoir saluer les efforts constatés au sein de certaines administrations. Cette mauvaise note devrait encourager encore plus les citoyens à redoubler d'efforts. Des efforts sont certes constatés, mais ils ne sont pas perceptibles* », a-t-il regretté. Afin de remédier à la situation, TI-IM a émis quelques recommandations comme le renforcement des organes de contrôle de l'Etat, la transparence des marchés publics, la digitalisation de l'administration, l'accès à l'information pour les citoyens. Le cas des lanceurs d'alerte a été soulevé par Ketakandriana Rafitoson : elle les appelle à s'entourer de précautions légales en évitant les calomnies et les diffamations et surtout d'avoir toutes les preuves en main avant de *« tout griller sur les réseaux sociaux*. ».

▶ Droits des femmes

17/01 - L'indice de fécondité des adolescentes de 15 à 19 ans en hausse dans les régions Sofia et Menabe, selon une enquête de l'Instat de novembre 2021. La proportion d'adolescentes qui ont déjà commencé leur vie procréative y est beaucoup plus élevée en milieu rural qu'en milieu urbain (36 %, contre 16 %). C'est dans les régions Vakinankaratra (18 %), Analamanga (20 %), Itasy et Haute Matsiatra (21 % dans les deux cas) que les pourcentages sont les plus faibles. Au niveau national, selon le rapport, 31 % des adolescentes ont déjà commencé leur vie procréative, dont 27 % ont déjà eu une naissance vivante. Le pourcentage augmente avec l'âge. A 15 ans il est de 8 %, passant à 30 % à 17 ans et à 54 % à 19 ans. Le niveau d'instruction joue un rôle majeur par rapport à ces pourcentages. Les grossesses précoces augmentent le risque de décès chez les adolescentes et déjà mères. Par ailleurs, l'entrée précoce des jeunes filles dans la vie féconde réduit considérablement leurs opportunités scolaires. L'Instat conclut néanmoins son étude par un constat positif : la fécondité a baissé régulièrement durant les cinq enquêtes menées depuis 1992. L'indice, estimé à 6,1 enfants par femme en 1992, est descendu à 4,3 en 2021.

▶ Migrations

07/01 - Le gouvernorat de la région Boeny prévoit l'aménagement d'un terrain de 117 ha à Tsaramandroso pour l'accueil de migrants en provenance du Sud de Madagascar. Il s'agit d'un projet axé sur trois volets : le reboisement en arbres fruitiers, les cultures vivrières (riz, maïs, black-eyes, manioc, noix de cajou…), les cultures maraîchères. Toutes les récoltes seront attribuées aux exploitants des terres qui leur auront été attribuées. Des formations leur seront proposées. La condition d'octroi des terrains est le reboisement et l'engagement à mettre un terme à la production de charbon de bois et au défrichement des forêts. Des cartes nationales d'identité seront remises à ceux qui n'en possèdent pas afin d'assurer la traçabilité du programme d'insertion. Le projet démarre avec une vingtaine de bénéficiaires sur 117 ménages recensés.

▶ Santé - Covid-19

04/01 - Les contaminations au Covid-19 ont flambé ces dernières semaines. Le nombre des victimes ne cesse de croître. En une semaine, 41 décès ont été enregistrés. La situation est de plus en plus préoccupante et le préfet de police d'Antananarivo a brandi des sanctions à l'encontre de ceux qui ne respectent pas les mesures sanitaires, notamment le port de masque en public et la distanciation physique. *« Les travaux d'intérêt général »* attendent les récalcitrants, a martelé Angelo Ravelonarivo. Cette méthode a déjà été appliquée durant les deux premières vagues de la pandémie. Analamanga est la région la plus touchée mais la situation des autres grandes agglomérations commence à alarmer les autorités.

05/01 - La rentrée des vacances de fin d'année est reportée au 17 janvier pour les régions Analamanga, Vakinankaratra, Atsimo Atsinanana, Atsimo Andrefana, Diana et Haute Matsiatra. « *Suite à l'interpellation du ministère de la santé sur la recrudescence alarmante des contaminations, le ministère a été contraint de prendre cette décision afin que la reprise des cours se fasse de la façon la plus sereine et la plus sécuritaire possible pour les enfants et les enseignants* », souligne un communiqué. Les enseignants s'inquiètent de cette décision. « *Le confinement à répétition et la suspension des activités pédagogiques ont entrainé des conséquences graves sur le niveau des élèves. Les lacunes accumulées depuis deux ans et durant les précédents confinements ainsi que la suspension des activités pédagogiques sont palpables. Le niveau des élèves a*

chuté », s'alarme un enseignant. « *Le report de la rentrée n'est pas une solution. Le niveau des élèves est déjà catastrophique à cause des suspensions régulières des cours, ces deux dernières années* », s'alarme le coordonnateur de la plateforme des établissements scolaires privés, Célin Rakotomalala. La plateforme estime que la rentrée aurait pu avoir lieu en mettant en place des mesures sanitaires appropriées
La rentrée universitaire, également prévue le 10 janvier, est reportée.

Des entreprises imposent la vaccination à leurs employés. C'est le cas notamment des entreprises franches. Une menace de licenciement est brandie à l'encontre des salariés qui refusent de se faire vacciner.

06/01 - 409 500 doses du vaccin Pfizer ont été réceptionnées à travers l'initiative Covax, financées par le gouvernement américain. À ce jour, les États-Unis restent en tête des donateurs de vaccins pour Madagascar en ayant donné plus de 1,78 millions de doses, dont 336 000 du vaccin Johnson&Johnson le 6 décembre, 400 000 du vaccin Pfizer le 25 novembre, 336 000 du vaccin Johnson&Johnson le 25 octobre et 302 750 de ce même Johnson&Johnson le 27 juillet, rappelle l'ambassade.

12/01 - Banque mondiale : 41 millions de dollars supplémentaires pour les vaccins anti-Covid. Ce financement qui vient d'être signé par le ministre de la santé servira à acquérir des vaccins et renforcer le système de santé. Approuvé en décembre, il s'ajoute au financement de 100 millions accordé en juin pour étendre la riposte sanitaire contre la pandémie. « *Madagascar s'est fixé comme objectif de vacciner 50,5 % de sa population contre la pandémie d'ici juin 2023. Cette année 2022 est ainsi une année charnière. Cet appui de la Banque contribuera à l'atteinte de cet objectif et au renforcement du système de santé à Madagascar, fortement sollicité depuis la pandémie* », a affirmé le ministre Zely Arivelo Randriamanantany. Grâce à ce fonds additionnel, Madagascar pourra s'offrir un million de doses supplémentaires. Au total, 9 millions de doses seront achetées pour couvrir en 2022 27 % de la population. Pour *Tribune*, *« plusieurs facteurs contribuent à la réticence dont la confiance en l'efficacité et l'innocuité des vaccins anti-Covid et des préjugés sur les vaccins en général. Certaines catégories de personnes restent indécises car les autorités misaient plus au début sur le Covid-Organics plutôt que sur le vaccin, elles pensent également que la médecine traditionnelle ne peut aller de pair avec la vaccination. La sensibilisation de la population reste insuffisante, notamment en milieu rural. »*

15/01 - Le pic de la troisième vague aurait été atteint avant Noël, selon le ministère de la santé. Depuis, une baisse légère a été observée pour le nombre des cas. En revanche, le nombre de décès n'a cessé d'augmenter. La hausse du nombre des patients qui présentent la forme grave de la maladie expliquerait cette situation. « *Reste pourtant à savoir si le nombre des cas rapportés par le ministère reflète bien la réalité,* s'interroge *Tribune*. *L'entêtement des Malgaches, qui ignorent délibérément les mesures sanitaires en vigueur dès que la situation commence à s'améliorer un peu, aurait motivé les autorités à ne pas faire de communication sur l'atteinte de ce pic de l'épidémie. L'exemple vient pourtant d'en haut puisque ce sont les hauts responsables qui ne portent pas pour la plupart de masque dans des événements où ils sont à la rencontre de la population. »*

15/01 - Le FJKM tient au Coliseum d'Antsonjombe son rendez-vous annuel. 50 000 fidèles sont attendues. « *Un rassemblement en pleine épidémie de coronavirus*, déplore *L'Express* : *L'État est-il amnésique ? Alors qu'il a décrété en décembre l'interdiction de toute manifestation en plein air pour juguler la chaîne de contamination, voilà qu'il autorise le FJKM à tenir meeting. (…) L'Eglise constitue un cluster par excellence comme en témoignent les nombreux pasteurs et prêtres qui ont succombé au Covid-19 lors de la première vague en 2020 »*
Au lendemain du rassemblement, Midi confirme que « les dirigeants du FJKM ont largement échoué dans le respect des mesures sanitaires en vigueur* », relève *Midi. Les autorités, pourtant, n'ont pas hésité à participer au culte. Marc Ravalomanana et son épouse ont été aperçus à Antsonjombe. Le couple ne manque jamais une manifestation du FJKM, fait-on observer, bien que l'ancien chef de l'Etat n'exerce plus aucune fonction officielle au sein de des Eglises protestantes.

17/01 - Le ministre de la santé affirme que son département a atteint l'objectif d'avoir fait vacciner un million de personnes avant fin 2021. A la date du 4 janvier, 971 426 doses de vaccins ont été administrées, indiquent cependant les chiffres officiels transmis par les autorités sanitaires à l'OMS. Le bilan publié par l'université John Hopkins, se basant sur les mêmes sources, fait quant à lui état de 767 113 personnes complètement vaccinées, soit un taux de vaccination de la population de 2,84 %. D'après les statistiques du mécanisme Covax, 810 000 doses ont été administrées à la population malgache au 15 décembre 2021.

31/01 - L'épidémie de Covid-19 a de nouveau fait 51 victimes mortelles en une semaine, entre le 22 et le 28 janvier. Durant cette période, il a été dénombré 1 974 cas, sur 8 974 tests effectués. Analamanga reste toujours la région comptant le plus grand nombre de nouveaux cas : 1 361 cas y ont été recensés sur cette même période. Deux mois après la troisième flambée, la pandémie est toujours présente, avec une hausse

du nombre de nouveaux cas détectés et un nombre de décès élevé (plus de 200 depuis début janvier) Le taux de vaccination est encore très faible. Il ne représente même pas 3 % de la population.

ÉCONOMIE - SOCIAL

► Trafic d'or, ressources naturelles, foncier

04/01 - Trafic d'or aux Comores : demande d'extradition en préparation à l'encontre d'Azaly Failaza Pacheco, ingénieur informatique, et de Pierre Steny Andrianatenainambinintsoa. Les deux hommes sont en garde à vue aux Comores. Ces deux trafiquants seraient des récidivistes : ils auraient déjà été cités dans l'affaire des 73,5 kg d'or saisis en Afrique du Sud le 31 décembre 2020 et auraient déjà fait l'objet d'un mandat d'arrêt international. Selon des médias comoriens, Azaly Failaza Pacheco aurait effectué en toute impunité au moins sept allers-retours entre Madagascar et les Comores pour la seule année 2021. Dans la Grande île, les autorités se montrent très discrètes. Ni la douane, ni l'Aviation civile de Madagascar, ni la police aux frontières, ni la justice ne daignent communiquer sur le dossier. Selon la presse comorienne, le directeur général de l'aéroport de Moroni et le fils d'un ancien conseiller juridique du président comorien ont été placés en garde à vue. Mahajanga serait le point de départ de l'avion privé qui devait transporter les présumés contrebandiers jusqu'à Dubaï.

07/01 - La procédure d'extradition des Malgaches arrêtés aux Comores est enclenchée. *« Nous ne lâcherons pas l'affaire. Nous ferons ce qu'il faudra afin que ceux qui sont présumés avoir perpétré des actes illégaux soient extradés et pour que les richesses nationales soient rapatriées. Nous voulons qu'ils soient jugés à Madagascar* », déclare le ministre de la justice. Les mots de Herilaza Imbiki concernent à la fois l'affaire des 73,5 kg d'or saisis à Johannesburg en décembre 2020, et celle dernièrement des 49 kg saisis à Moroni. Trois Malgaches sont en détention préventive en Afrique du Sud, depuis près d'un an. Deux viennent d'être placés en détention provisoire à leur tour aux Comores. A s'en tenir aux explications des autorités judiciaires, l'extradition de ces présumés trafiquants permettra une avancée importante de l'enquête dans la Grande île. Selon le ministère de la justice, une convention bilatérale entre Madagascar et les Comores, signée le 12 novembre 1976, a été activée dans le cadre de l'affaire. Elle prévoit une procédure d'extradition simplifiée. Un tel accord n'existe pas avec l'Afrique du Sud, ce qui rend la situation plus complexe à dénouer mais il n'est pas exclu que ces deux affaires concernent un même et unique réseau.

08/01 - Trafiquants d'or arrêtés aux Comores : *RFI* a pu se procurer le plan de vol du jet privé. Il aurait décollé de Dubaï le 28 décembre avec à son bord Pierre Steny Andrianatenainambinintsoa. L'homme devait récupérer son autre complice, Azaly Failaza Pacheco, à Moroni, pour ensuite repartir à Dubaï avec ce même jet privé. Une source proche de l'enquête aux Comores explique que ce dernier est arrivé sur le territoire comorien via un vol d'Ethiopian Airlines. L'aéroport de départ ne serait pas encore connu. Le jet privé appartient à la compagnie de leasing Al Futtaim, sise à Dubaï. L'or aurait été récupéré par voie maritime au large d'Anjouan, précise encore cette source, sans plus de précisions. *RFI* confirme que ces deux Malgaches ne sont pas inconnus des autorités de la Grande Ile. Ils font en effet partie des neuf suspects recherchés par la gendarmerie depuis décembre 2020, suite à la saisie des 74 kilos d'or à Johannesburg. Comment ces deux hommes, sous le coup d'un avis de recherche ont-ils pu voyager sans être repérés avec, de surcroît, en leur possession, 49 kilos d'or ? « *Pourquoi avoir attendu le 28 décembre pour émettre un mandat d'arrêt international ?* », commente quant à elle une source proche de l'enquête comorienne. « *Tout montre qu'il s'agit d'un réseau criminel qui agit en bande organisée* », remarque Gaëlle Borgia, correspondante de *TV5 Monde* à Madagascar[2]. Selon le procureur de la République des Comores, Ali Mohamed Djounaid, entre septembre et décembre 2021 il y a eu au moins 11 opérations organisées par le réseau de trafiquants composé d'une dizaine de personnes.

12/01 - Trafic d'or - Une délégation malgache en mission aux Comores. Objectifs : négocier l'extradition des présumés trafiquants et obtenir le rapatriement des métaux précieux. Conduite par Herilaza Imbiki, ministre de la justice, elle est composée d'un représentant du ministère des affaires étrangères, de responsables du bureau national central d'Interpol, d'un responsable de la section de recherche criminelle de la gendarmerie nationale et d'un responsable de la direction générale des douanes. Dans un article publié par le journal comorien *Al-watwan*, un avocat avance qu'au stade actuel de l'instruction une extradition pourrait « *obstruer, empêcher que la lumière soit faite sur cette affaire* ». La saisie à l'aéroport de Moroni a mis en lumière un large réseau de trafiquants d'or aux Comores, avec des liens à Madagascar. Des dignitaires comoriens sont accusés, notamment le DG des aéroports de l'archipel. Celui-ci figure parmi les dix personnes en détention préventive.

[2] https://afrique.tv5monde.com/information/madagascar-enquete-sur-le-trafic-dor

13/01 - Trafic d'or aux Comores : négociations laborieuses concernant l'extradition des deux Malgaches et la restitution de l'or. « *C'est aux responsables judiciaires de dire, à un moment donné, par rapport aux dispositions légales et à la convention entre les deux pays si on peut extrader ces individus ou pas* », a soutenu le ministre comorien des affaires étrangères, Dhoihir Dhoulkamal. Aux Comores, des voix s'opposent au rapatriement de l'or à Madagascar. Les lingots proviendraient éventuellement du Mali, d'après des factures retrouvées sur les trafiquants, comme cela avait été évoqué pour l'affaire sud-africaine. Les lingots devaient être vendus à l'entreprise Parpia Gold, sise à Dubaï. « *Nous sommes liés par des engagements bilatéraux, par des liens historiques, des liens de fraternité et d'amitié* », a affirmé pour sa part le ministre malgache de la justice, ajoutant en outre que ce sont des crimes transnationaux qui mettent en cause la sécurité des deux pays.

13/01 - Extradés, les deux prévenus malgaches arrêtés aux Comores sont rentrés au pays avec la délégation ministérielle. On laisse entendre qu'ils ont déjà été cités dans le dossier sud-africain. Ils auraient pu échapper à la vigilance de la police qui avait lancé depuis des mois un avis de recherche à leur encontre. Le fait que des documents censés indiquer l'origine des métaux précieux aient été présentés par les contrebandiers complique les opérations de rapatriement. Les autorités malgaches ont affirmé en vain jusqu'à présent qu'il s'agit de faux documents. Un troisième ressortissant malgache, également, recherché dans l'affaire des 73,5 kg d'or, est également cité dans cette nouvelle affaire. Il aurait déjà été interpellé aux Comores en septembre 2012 en possession de 14 kg d'or. Le réseau de trafiquants dont feraient partie Faizara Pacheco Azali et Steny Andrianatenainambinintsoa est visiblement tentaculaire et influent, note *Midi*, avec un mode opératoire bien rodé. Le quotidien ajoute : « *Obtenir l'extradition de ces deux trafiquants pour les mettre en prison à Madagascar ne suffit pas. Tout le peuple malgache attend que le ministre Herilaza Imbiki, connu et reconnu pour sa droiture, et son équipe parviennent à démanteler le réseau de trafiquants d'or qui gangrène le pays. Reste à savoir si l'enquête actuellement en cours permettra de remonter jusqu'au cerveau des trafics et aux gros bonnets.* »

Le ministre des affaires étrangères, Patrick Rajoelina, annonce que les autorités sud-africaines ont répondu positivement à l'examen du dossier de demande d'extradition de la partie malgache pour le cas des trois trafiquants interpellés dans cette affaire. Les avocats que la partie malgache ont engagés travaillent d'arrache-pied sur le dossier, a soutenu le chef de la diplomatie.

17/01 - Selon le ministre de la Justice, Herilaza Imbiki, outre les 49,5kg d'or, un kilo d'héroïne a également été saisi sur les deux ressortissants malgaches aux Comores. « *Ils n'en sont pas à leur premier trafic et ils parlent même d'avoir à transporter encore 2 tonnes d'or jusqu'à Dubaï* », a indiqué le ministre. Un tonnage qui représente les deux tiers de la production annuelle officielle de la Grande île. Herilaza Imbiki a en outre émis l'hypothèse que ce trafic pourrait financer le terrorisme international. *C'est* selon lui, « *une piste parmi d'autres à creuser.* » Les documents utilisés aux Comores auraient une provenance malienne. « *Or, nous savons tous ce qui se passe au Mali et au Sahel* », a-t-il rappelé. Les commanditaires de ce trafic seraient identifiés. Il s'agirait d'un Malgache et d'un *« ressortissant arabe* ». « *Leur identité complète et leur adresse sont déjà à la disposition des autorités* » a affirmé le garde des sceaux. *« Mais ils ne sont pas aux Comores, encore moins à Madagascar* » a-t-il poursuivi. *Les pays qui les hébergent ont déjà été approchés* ».

25/01 - Les deux présumés trafiquants d'or interceptés à Moroni déférés au parquet du Pôle Anti-Corruption. L'enquête de la brigade des recherches a pris fin. L'audition aurait permis aux enquêteurs d'accéder à des informations intéressantes, permettant d'espérer le démantèlement de tout un réseau. Les deux extradés ont été placés en détention préventive à la maison centrale d'Antanimora.

31/01 - Trafic de bois de rose - Rebondissement dans l'affaire des rondins saisis au Kenya. La justice kenyane a décidé la restitution de 34 containers de bois de rose contenant 4 400 rondins à une société basée à Hong Kong. En réaction, la partie malgache a saisi la CITES afin de bloquer l'opération. Cette cargaison, d'une valeur estimée à 12,8 millions de dollars, a été saisie au port de Mombasa le 28 mai 2014. Les containers prenaient alors la direction de Hong Kong. Une entreprise hongkongaise dénommée Shihua Industry Alliance Co. Ltd, aurait été l'acheteur. Dans une décision rendue en novembre 2021, un tribunal kényan a ordonné la libération de ce stock et sa restitution à la société hongkongaise. Le gouvernement malgache fait valoir auprès de la CITES que ces bois de rose ont été exportés illicitement de Madagascar. Il sollicite une collaboration pour la poursuite judiciaire de ceux qui sont impliqués dans cet acte illicite. Outre les 34 containers qui se trouvent au port de Mombasa, d'autres cargaisons de bois de rose de Madagascar ont été saisies en d'autres endroits. Toujours en 2014, une cargaison de 420 tonnes a été saisie au Sri Lanka, deux mois avant celle interceptée au Kenya. Il y a aussi les 3 000 tonnes saisis à Singapour la même année. *« Le rapatriement des marchandises dépend des négociations avec les pays où les bois précieux sont saisis* », indique le ministère de l'environnement. La CITES, de prime abord, n'y est pas encore favorable. Dans le compte-rendu d'une réunion à Genève, en 2016, il est indiqué en effet : « *Madagascar devrait redoubler d'efforts en matière de*

lutte contre la fraude aux niveaux national et international afin de mettre un terme au commerce illégal du bois de son territoire, avant de penser à négocier la restitution des stocks de bois saisis. »

23/01 - Base Toliara : la plateforme des notables de Toliara revendique sa réouverture. Pour rappel, le gouvernement a décidé de suspendre les activités de cette unité d'extraction d'Ilménite sur la commune de Ranobe en novembre 2019. « *Les documents rendus publics par Base Ressources montrent que les retombées positives de cet investissement pour la région de Toliara en particulier et pour l'ensemble du pays, en général, sont nombreuses. Plus de 4 600 emplois directs et indirects seront créés prioritairement pour les communautés locales. Sur les 38 ans de la durée de vie de la mine, l'État percevra près de 8 000 milliards d'ariary en royalties, impôts et taxes. Et pour la population vivant dans les zones du projet, il est prévu la construction de châteaux d'eau et de nombreux forages de puits, une nouvelle école et un centre de santé doté d'une unité de maternité ainsi que des programmes de soutien aux agriculteurs sont prévus* », a expliqué Mana Parfait, porte-parole des notables locaux. Le projet divise la population dont une partie le qualifie de dangereux aussi bien pour l'environnement que pour la santé. La plateforme des notables a demandé une audience au chef de l'État.

06/01 - 283 pièces de bois illégales ont été saisies à Bebaboka, district Maintirano, fin 2021. La découverte a pu se faire grâce à une inspection de la direction régionale de l'environnement et du développement durable du Melaky. Un port clandestin a été découvert, permettant d'évacuer des bois illégaux vers Mahajanga. Le fokontany en cause est dépourvu d'un comité de vigilance villageoise qui aurait pu assurer le contrôle des exploitations forestières.

25/01 - Les organisations de la société civile reviennent sur le contenu de la loi de 2021 régissant la propriété foncière privée non titrée (PPNT) et mettent en avant les principaux griefs qui lui sont opposés[3]. Le texte restreint la possibilité pour les occupants de bénéficier d'une gestion foncière décentralisée. Une durée d'occupation de 15 ans est désormais exigée pour bénéficier des avantages offerts par la PPNT. Ce délai ignore le travail déjà fourni par les occupants concernés. La durée et les différentes causes d'absence d'exploitation temporaire ne sont pas considérées. De nombreux jeunes ne pourront plus demander de certificat foncier. Alors que législations précédentes incitaient à occuper les terrains et à les mettre en valeur, cette nouvelle loi, au contraire, cherche à les empêcher de le faire. Les pauvres n'auront pas les moyens d'acheter à l'Etat les terrains pour devenir propriétaires et de réaliser les très couteuses procédures d'immatriculation. L'Etat aura de plus le pouvoir discrétionnaire d'apprécier l'opportunité de la cession des terres de son domaine privé. La loi permet en outre à l'Etat d'accaparer les parcelles jugées n'avoir pas rempli des conditions de mise en valeur en raison de l'appauvrissement des exploitants, et d'autre part, de favoriser la cession des terrains domaniaux au profit d'une minorité de riches. La notion importante de présomption de propriété disparaît, le droit de propriété n'est plus reconnu sans une preuve sous la forme de certificat foncier. Dans le millier de communes ne disposant pas de guichet foncier, l'immatriculation foncière et l'obtention d'un titre auprès des services fonciers déconcentrés sera la seule possibilité offerte par la loi. Or les différents rapports publiés depuis l'indépendance démontrent que l'administration foncière est saturée et n'est pas capable de procurer un service public satisfaisant. Au lieu de perfectionner la décentralisation de la gestion des services publics sur le foncier, cette loi tend vers la monopolisation et la centralisation de ce pouvoir au bénéfice des plus riches, dénonce la société civile.

► Environnement, intempéries, dérèglement climatique

04/01 - Aire protégée du Menabe Antimena : l'AVG réclame une clôture hermétique. *« Sauvons Menabe Antimena !* ». Telle est la campagne d'alerte lancée par tous les acteurs concernés, sous l'impulsion du projet Hay Tao de l'Usaid, pour mobiliser l'opinion publique. Cette aire protégée risque de disparaître à tout jamais en raison de la recrudescence de la déforestation et des feux de brousse. Pour la ministre de l'environnement et du développement durable, Baomiavotse Vahinala Raharinirina, chacun peut contribuer directement ou indirectement à la sauvegarde de cette réserve. « *Nous devrions, en tant que citoyens, prendre nos responsabilités comme éviter de consommer 'le maïs de la honte' qui conduit à la destruction de cette aire protégée* », a-t-elle affirmé. Pour l'AVG, le but de la fermeture demandée est de permettre une enquête pour identifier les responsables de la destruction de la réserve.

12/01 - Forêts et terres dégradées : 4 millions d'hectares à restaurer d'ici 2030. Le gouvernement a signé la Résolution de la Conférence de Glasgow sur les forêts et l'utilisation des terres. Le pays s'est ainsi engagé à *« stopper et inverser la perte de forêts et la dégradation des sols d'ici à 2030, tout en assurant un développement durable et en favorisant une transformation rurale inclusive*. *Le pacte reconnaît le rôle crucial de la*

[3] Cf. Blog Justmad - https://p1.storage.canalblog.com/21/41/448497/130614698.pdf

protection, de la conservation et de la restauration des écosystèmes pour l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets, tout en assurant des sauvegardes sociales et environnementales ». L'approche concerne tout particulièrement Madagascar, dont la dégradation de l'environnement est largement avancée.

12/01 - Samsung Electronics America, filiale du groupe sud-coréen Samsung, annonce la plantation de deux millions d'arbres à Madagascar d'ici la fin du 1er trimestre 2022. L'opération sera suivie par la plateforme numérique de solutions climatiques, Veritree. Le choix de Madagascar pour l'implémentation du programme de compensation carbone de Samsung Electronics America n'est pas le fruit du hasard. La Grande île a perdu en 60 ans près de 40 % de ses forêts naturelles. Ceci en grande partie à cause de la déforestation massive et de la coupe abusive d'arbre par les réfugiés climatiques qui ont fui les régions touchées par la famine pour se retrouver dans la zone forestière du Sud.

17/01 – Lors d'un culte tenu au Coliseum à l'occasion de la nouvelle année, le chef de l'Eglise FJKM, le pasteur Ammi Irako Andriamahazosoa, a lancé un appel en faveur de la protection de l'environnement, souhaitant que les synodes et les paroisses soient mobilisés pour « *s'impliquer davantage dans le reboisement du pays* ». Le message intervient à quelques jours du lancement officiel par le président de la République de la campagne annuelle de reboisement. L'Etat se fixe comme objectif de reboiser cette année une surface de 150 000 hectares. Depuis les dix dernières années, Madagascar a perdu 90 000 hectares de forêts par an, avec un taux de déforestation de 1,4%. Les forêts ne couvrent plus qu'une superficie de 8,7 millions d'hectares.

19/01 - 11 morts et 525 sinistrés. C'est le 1er bilan très provisoire des fortes pluies qui se sont abattues dans la capitale. Remblayages et constructions illicites sont fortement mis en cause. Ces intempéries ont fait de nombreux dégâts non seulement au niveau des bas quartiers mais aussi dans la Ville Haute. Ce drame a de nouveau relancé les débats autour des causes des inondations au cœur de la ville. Pour certains, ce sont les ordures qui obstruent les canaux d'évacuation des eaux usées alors que d'autres dénoncent les responsables étatiques qui autorisent les remblayages et favorisant les constructions illicites. Depuis avril 2021 les remblais sont de nouveau autorisés. La décision a été prise par les responsables du ministère de l'aménagement du territoire. L'autorisation doit obtenir le feu vert de la commission technique de remblais mise en place au niveau du ministère mais aussi de la commune et de l'Apipa (Autorité de protection contre les inondations de la plaine d'Antananarivo). Les remblayages illicites se multiplient provoquant le mécontentement des riverains victimes des inondations. Nombre d'observateurs réclament l'ouverture d'enquêtes. « *La pratique des remblayages provoque une sérieuse suspicion de corruption* », note *Midi*. « *Les Tananariviens ont pu mesurer à quel point leur cadre de vie est malsain et que la capitale a un besoin urgent de rénovation* », conclut le quotidien.

45 % de la superficie de l'agglomération d'Antananarivo est composée de terres agricoles, censées jouer un rôle crucial pour lutter contre les inondations de la capitale. Valérie Andriamanga, doctorante à l'université d'Antananarivo, participe avec le Cirad au **projet de recherche sur la résilience de l'agglomération d'Antananarivo face aux inondations :** « *La dernière grosse étude, datant de 2020 et portant sur la gestion des eaux usées et des eaux pluviales dans la capitale, a émis une recommandation majeure : il faut qu'Antananarivo dispose d'une capacité de stockage d'environ 15 millions de mètres cubes, soit environ 1 500 hectares de terres agricoles pour accueillir les eaux. Cette superficie, on l'a. Il y a à peu près 3 500 hectares de terres agricoles à Antananarivo, mais ce qui cause les inondations actuellement, ce sont les aménagements anarchiques dans et autour de la capitale*. » Remblais licites ou illicites sur les terres agricoles, constructions sur les canaux d'évacuation, vétusté des digues ou des infrastructures de drainage : autant de failles aux conséquences que l'on connait. « *Sans compter l'absence de gestion efficace des déchets qui empêche encore plus le bon écoulement des eaux* », ajoute la chercheuse. « *On en est à la quatrième étude de grande envergure en soixante ans* », explique à *RFI* un hydraulicien. « *Seulement, les précédentes études n'ont malheureusement pas été suivies des travaux de mise en œuvre des scénarios d'aménagements préconisés* ». Dans le « *Grand Tana* », 30 % des ménages vivent de l'agriculture et produisent 20 % du riz consommé dans la capitale. Mais les terres agricoles diminuent inexorablement au profit du bâti : 80 hectares disparaissent chaque année. « *Problème*, souligne encore l'hydraulicien, *la pression démographique* (2 à 4 fois plus forte que dans le reste du pays] *s'intensifie au fil du temps et il y a de moins en moins de place pour faire transiter les crues.* » Le secrétaire d'Etat en charge de l'habitat et des nouvelles villes a expliqué que les canaux d'évacuation d'eaux d'Antananarivo ont été conçus pour desservir 300 000 habitants, alors qu'actuellement la capitale en compte 3,5 millions. Et d'ici 15 ans, Antananarivo accueillera environ 15 millions d'habitants…

20/01 - Fortes précipitations : le bilan s'alourdit. Le ministère de l'éducation a décidé de fermer les établissements scolaires dans 33 localités placées en alerte rouge pour risque de crues et de glissements de terrain dans quatre régions. 18 sites d'hébergement ont été créé pour accueillir les sinistrés de la capitale où 17 500

personnes sont déclarées sinistrées, dont près de 3 000 seulement ont pu être déplacées sur les sites d'hébergement. Les agents du ministère de la santé sont à l'œuvre pour y mettre en place tant bien que mal des dispositifs anti-Covid. Des militaires ont été dépêchés pour curer les canaux obstrués par les ordures. Plusieurs digues menacent de céder. Cet important épisode pluvieux survient après une période dramatique de sécheresse.

21/01 - Le bilan des fortes pluies ayant frappé la capitale ne cesse de s'aggraver. Les sites d'hébergement sont complètement saturés. Le dernier bilan provisoire fait état de 23 428 sinistrées. 9 091 personnes ont dû être déplacées à la suite de la montée des eaux, de la destruction de leurs biens ou encore des inondations à domicile. Elles sont reparties dans 26 sites d'hébergement. On dénombre 5 000 sinistrés au gymnase d'Ankorondrano, 3 000 au gymnase de Mahamasina. Les conditions de vie sur certains sites sont très loin de respecter les normes sanitaires notamment en pleine de période de Covid-19. *« Rien n'a été prêt pour l'accueil des sinistrés. Le scénario est le même dans les autres sites* », constate *L'Express*.

22/01 - La commune d'Antananarivo se déclare impuissante face à la recrudescence des remblayages. Elle souligne que le plan d'urbanisme détaillé relevant d'une décision ministérielle autorise en partie la mise en place de remblais dans des zones considérées comme inconstructibles. Ce plan d'urbanisme devrait donc être révisé. 140 points noirs doivent être éliminés dans la capitale afin de pouvoir réduire les risques d'inondation. La démolition de constructions illicites a démarré dans le cadre de procédures d'urgence. Sous le système argent contre travail en haute intensité de main d'œuvre (ACTHIMO), 1 650 ménages des fokontany touchés par les inondations seront payés 5 000 Ar par jour, pendant 20 jours, pour effectuer des travaux d'assainissement. La longueur des canaux à curer dans ce projet est de 6 kilomètres.

23/01 - Le bilan des intempéries de ces 15 derniers jours s'alourdit encore dans la capitale où on compte désormais 26 décès, 47 261 sinistrés et 27 022 personnes déplacées. 35 communes de la plaine d'Antananarivo traversées par les rivières Ikopa, Imamba et Sisaony, sont placées en vigilance rouge**.** Les impacts économiques des fortes pluies s'aggravent de jour en jour. Outre les dégâts sur les infrastructures publiques, les routes et l'inondation des zones habitées, les activités agricoles sont également touchées par les précipitations intenses qui ont frappé la région Analamanga. Les zones cultivées sont menacées d'ensablement. Les pertes de productions agricoles auront des répercussions significatives sur le pouvoir d'achat des consommateurs, aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain, faute de production locale.

Une alerte rouge cyclonique a pris la suite des intempéries. Des évacuations préventives ont été enclenchées. Les cours sont suspendus dans les écoles et les universités de 10 régions. Des pluies localement abondantes pourraient engendrer des inondations et des glissements de terrain. Certains établissements scolaires sont devenus inaccessibles ou ont été réquisitionnés pour servir de sites d'hébergement pour les sinistrés.
« *L'efficacité et la crédibilité des tenants du pouvoir sont en jeu face aux dégâts laissés par les intempéries de ces derniers temps*, estime *Midi*. *Un test grandeur nature pour confirmer le sens du leadership du président Andry Rajoelina et du premier ministre Christian Ntsay. Plusieurs milliers de sinistrés et 35 communes font face à un danger imminent à Antananarivo. L'eau commence à monter également à Toamasina et dans la partie Nord du pays. Mais à l'allure où vont les choses, le pire reste à venir*. » Des axes stratégiques comme la RN2 sont coupés, pouvant compromettre l'approvisionnement de la capitale.

25/01 - Montée des eaux, glissements de terrain : le Bureau National de Gestion des Risques et Catastrophes (BNGRC) sème la panique. Après avoir ordonné aux habitants de plusieurs quartiers de la vaille basse de quitter « *immédiatement* » leur maison en raison du risque de rupture d'un barrage (qui ne s'est pas produit), le BNGRC a appelé peu après les habitants de quartiers de la Ville Haute d à quitter « *immédiatement* » leur domicile pour cause de risque de glissements de terrains et de rochers. « *L'imbroglio est total*, écrit *Midi*. *Le BNGRC appelle donc les gens des bas quartiers à rejoindre les hautes terres et en même temps invite les gens des quartiers hauts à descendre*. » Le quotidien dénonce une communication brouillonne et anxiogène, ainsi qu'un excès dans l'application du principe de précaution.

26/01 - A l'issue d'une réunion d'urgence du CNGRC, le gouvernement sur le point de déclarer l'état de sinistre national. Les inondations et les éboulements se sont soldés à ce jour par plus de 110 000 sinistrés, 72 000 personnes déplacés ou évacuées et une cinquantaine de morts et de disparus. Un appel à l'aide doit être lancé aux partenaires techniques et financiers. La gestion des milliers de sinistrés confinés dans les différents sites d'hébergement de la capitale constitue une grave source d'inquiétude, de même que la situation sanitaire de ces populations exposées à la pandémie. Certaines localités, comme Moramanga, manquent cruellement d'eau potable.

27/01 - Après la pose d'un pont Bailey, la RN2 Toamasina-Antananarivo rouverte aux poids lourds - La psychose de pénurie se dissipe. Le transport et l'approvisionnement en marchandises peuvent reprendre

sur cette artère vitale coupée par un glissement de terrain suite aux intempéries au niveau de Moramanga. Instantanément, les prix de certains produits sur le marché avaient été révisés à la hausse et les stations-service se sont trouvées au bord de la rupture. « *Une rupture de la circulation sur la RN2 peut avoir des conséquences incommensurables, plus importante encore que la question économique* », avait reconnu le chef de l'État. 95 % des marchandises importées et nécessaires au pays sont débarqués au port de Toamasina, acheminées par la RN2 avant de rejoindre différentes destinations. « *Outre la dimension économique, assurer la circulation sur cet axe revêt des enjeux sur la paix sociale et politique* », écrit *L'Express*. 25 000 tonnes de riz à bas prix ou « *Vary mora* », en stand-by au port de Toamasina n'attendent plus que d'être embarquées à bord de camions pour être dispatchées dans les différentes régions.

Antananarivo - Après les dramatiques inondations, la commune entend renforcer la chasse aux constructions illicites. « *La commune avait adressée 1 500 à 2 000 avertissements en 2021. Les constructions dangereuses aux bordures des canaux sont au nombre de 600* », indique Sandrina Randriamananjara, directeur de l'urbanisme. « *Dans la capitale, on peut citer plusieurs types de zones inconstructibles. La première est le plan d'eau, la seconde se trouve dans les marécages et les rivières. La troisième se situe sur les falaises, comme c'est le cas dans la Haute Ville* », décrit le responsable.

28/01 - L'état de sinistre national décrété. Une condition nécessaire pour que le gouvernement puisse demander une mobilisation nationale et internationale afin de venir en aide à la population et faire face aux dégâts causés par les intempéries et le cyclone Ana. Dans un premier temps, le gouvernement a décidé d'utiliser 35 des 50 millions de dollars alloués en décembre 2019 par la Banque mondiale pour faire face aux catastrophes naturelles. « *15 millions de dollars ont déjà été dépensés, mais leur utilisation demeure floue »,* écrit *La Gazette*. Les partenaires techniques et financiers attendent une évaluation précise des besoins, notamment en matière d'aides sociales. Tous les sinistrés devraient bénéficier du *« Tosika fameno* » et du « *Vatsy tsinjo* ». Le ministère du commerce affirme qu'il n'y aura pas de pénurie de PPN. Un stock de 150 000 tonnes de riz devrait permettre de faire face à la situation. *Midi* note que « *partisans de pouvoir et opposants font le tour des sites d'hébergement et des quartiers inondés pour offrir vivres et matériels de secours aux familles démunies. (…) Les opérations humanitaires deviennent aussi une affaire politique. »*
Avec la présence d'une nouvelle formation cyclonique baptisée Bastirai, dans l'océan indien, c'est un avenir incertain qui se profile pour début février.

31/01 - Plus de 9 000 élèves sont privés de cours en raison de salles de classe inondées ou endommagées, indique le BNGRC. Son bilan provisoire fait état de la destruction de 55 établissements et de 418 autres endommagés et inondés. D'autres établissements servent encore de centres d'hébergement pour sinistrés. Des enfants qui, dans plusieurs régions du pays, ont déjà subi en début de mois un report de la rentrée à cause de l'augmentation des cas de coronavirus. Plusieurs milliers de sinistrés sont de retour dans leurs foyers mais certain s'y refusent tant qu'ils n'auront pas bénéficié des aides annoncées. Un retour difficile pour nombre d'entre eux qui constatent l'ampleur des dégâts dans leurs quartiers et leurs habitations après le retrait des eaux. *Midi* écrit : « *Toute l'île est envahie par le Covid-19 et la tempête Ana, les images de désolation fusent de partout, les visages éplorés des proches des disparus du coronavirus sont visibles aussi quand ce ne sont pas des airs hagards de sans-abri devenus naufragés dépouillés de tout ce qu'ils ont, englouti, par ce déluge d'eau. » L'Express* écrit pour sa part *: « Ana nous a complètement pris au dépourvu presque par surprise. Mais cela n'exclut pas la mauvaise préparation du BNGRC malgré les effets d'annonce relatifs à une prédisposition pour accueillir les cyclones. Les faits ont totalement démontré le contraire puisque rien n'a été prévu. Les sites d'hébergement n'ont pas été préalablement identifiés et évidemment les sinistrés ont été entassés comme des prisonniers. »*

Un manque de médicaments est constaté dans les sites d'hébergement, rapporte le BNGRC. Le secteur santé a estimé le gap à environ 36 000 dollars. La vaccination anti-Covid a pu être en revanche assurée dans la plupart des sites.

31/01 - La lutte antiacridienne aérienne s'intensifie. Les criquets progressent dans la région Ihorombe et la partie nord-est de la région Atsimo Andrefana à la faveur de la saison des pluies. De vastes zones de multiplication sont sous surveillance. Deux hélicoptères sont mobilisés. Le traitement des populations parentales de criquets se poursuit dans les régions Androy, Anosy et Sofia. 9 300 ha ont été traités à ce jour. Le centre IFVM déclare posséder une capacité de traitement de 118 000 ha et d'autres matériels sont en cours de d'acquisition pour. Le centre, qui existe depuis 1932, emploie près de 200 techniciens.

► Le « kere » dans le Sud

03/01 - Insécurité alimentaire dans le Sud. Malgré les interventions en cours et programmées, près d'1,5 million de personnes se trouvent en insécurité alimentaire aiguë élevée (phase 3 de l'IPC ou plus), dont plus

de 400 000 en phase 4 de l'IPC (urgence) et plus d'un million en phase 3 (crise). Bien que l'assistance alimentaire humanitaire ait enregistré sur les derniers mois une couverture très élargie en termes de nombre de bénéficiaires, permettant d'éviter une situation catastrophique, la réponse aux besoins caloriques demeure insuffisante pour combler de façon durable les déficits de consommation des ménages, les laissant en besoin d'une action urgente, souligne-t-on. 309 000 enfants sont susceptibles de souffrir de malnutrition aiguë d'ici septembre 2022.

06/01 - « *Lutte contre la famine : pas une priorité pour le régime*, titre *La Gazette*. *Le gouvernement priorise le transport par câbleau lieu de venir en aide aux victimes* ». Un projet qui coûtera 132 millions d'euros au gouvernement, dont une grande partie sera financée par un prêt du Trésor français qui aggravera l'endettement du pays. La situation est pourtant critique dans le Sud. Dans ses chiffres publiés en novembre, l'ONU fait état d'un besoin d'au moins 231 millions de dollars jusqu'au mois de mai pour faire face à la crise alimentaire. Seuls 120 millions ont été obtenus pour le moment.

11/01 - Sécheresse dans le Grand Sud : 3 millions d'euros du gouvernement néerlandais, à travers le DRA (Dutch Relief Alliance) pour des interventions en faveur de 65 521 personnes. Cinq ONG internationales (ZOA/Medair, Save the Children, SOS Village d'Enfants, Tearfund et Terre des Hommes) et trois organisations locales (SAF FJKM, ALT et FAFAFI) interviendront ensemble jusqu'au 21 juin. Les interventions concernent les régions Androy (districts de Beloha, Tsihombe, Ambovombe), Atsimo Andrefana (district d'Ampanihy) et Anosy (Betroka, Amboasary Atsimo).

17/01 - La FAO, en partenariat avec le ministère de l'agriculture, a lancé des distributions de semences pour la campagne agricole actuelle, appelée « *la grande saison* », au profit de 50 000 ménages des régions Androy et Anosy. L'initiative, d'un montant de 10 millions de dollars, s'inscrit dans le cadre de la relance et du soutien à la production agricole des ménages. Les appuis se poursuivront durant la contre-saison afin d'assurer la pérennité des acquis et un soutien continu aux producteurs. Les ménages ont d'ores et déjà reçu une formation sur l'agriculture résiliente. Appelée composante d'intervention d'urgence conditionnelle, la campagne de distribution de semences, une composante du projet *« Mionjo, soutien aux moyens de subsistance résilients dans le Sud de Madagascar* », est financée par la Banque mondiale pour un montant de 200 millions de dollars.

► Economie – Social

06/01 - Plus de 60 millions de Malgaches à l'horizon 2050, selon des projections du ministère de l'économie et des finances. *« Au milieu de l'année 2021 la population malgache était estimée à 28 millions d'habitants : soit près de 2,5 millions d'individus de plus depuis le recensement de 2018. À ce rythme, la population doublera vers la fin de l'année 2043 pour atteindre 51,5 millions et atteindra 60 millions à l'horizon 2050. Ce qui fera une densité d'un peu plus de 100 habitants au km² contre 43,4 en 2018 ».* Le taux d'accroissement de la population malgache reste parmi les plus élevés au monde : 3,0 %, soit 856 000 individus en plus par an. Sous l'hypothèse de l'effectivité de certaines mesures, dont la campagne de contraception, ce taux commencera à se situer significativement en dessous de la barre de 3 % à partir de 2025 pour une moyenne de 2,51 % sur la période 2025-2050, soit 1 102 000 individus en plus par an.

10/01 - Les chauffeurs de taxis-brousse se plaignent de l'état de plus en plus déplorable des routes nationales alors que la saison des pluies a commencé. Même si des travaux de réfection ont été entrepris sur certaines portions, les infrastructures routières restent précaires, et ce d'autant plus durant la saison des pluies. Dans les gares routières, les passagers eux aussi s'inquiètent de conditions de voyage chaotiques. Des trajets risqués qui les angoissent. Ils sont d'ailleurs moins nombreux, expliquent certaines compagnies. Les coupeurs de route profitent de la situation en attaquant les véhicules contraints de rouler au ralenti. Seules 11 % des routes sont en bon état, selon les chiffres du ministère de l'aménagement du territoire et des travaux publics publiés il y a un an, rappelle *RFI*. L'objectif des autorités est d'atteindre un taux de 30 % d'ici 2023. Certains ne manquent pas de faire le parallèle avec les dépenses exorbitantes qui seront consacrées au téléphérique d'Antananarivo, projet mis en avant par le pouvoir pour soigner son image.

11/01 - Le gouvernement a importé des vaches laitières de race normande et montbéliarde dans le but d'améliorer la filière lait. Selon le projet Fihariana, ce sont 71 vaches sur les 165 importées qui seront mises en vente Le ministère de l'agriculture et de l'élevage lance actuellement un appel à manifestation d'intérêt en vue de leur cession au prix par tête de 10 millions Ar. *La Gazette* dénonce cette opération qui ne peut profiter qu'à des éleveurs fortunés.

21/01 - Le ministère de l'industrialisation, du commerce et de la consommation annonce l'arrivée imminente d'une cargaison de 25 000 tonnes de riz « *vary tsinjo* ». Ecoulé à un « *prix social* » de 500 Ar le *kapoaka*, il est destiné à soulager le pouvoir d'achat des ménages les plus défavorisés. Outre la société d'Etat

State Procurement of Madagascar (SPM), d'autres opérateurs importent également du riz ce qui contribue à la stabilisation des cours sur les marchés durant la période de soudure. Le riz importé est moins cher que le riz local. Les variétés de riz importé sont vendues entre 2 200 et 2 800 Ar le kilo, le riz local à partir de 2 800 Ar.

31/01 - L'État, à travers la société State Procurment of Madagascar (SPM), a importé du ciment à prix réduit. Une cargaison de 12 000 tonnes est arrivée le 17 janvier à Toamasina. L'entrepôt de la SPM à Toamasina lance un appel aux distributeurs qui peuvent acheter la marchandise au prix réduit de 26 500 Ar le sac de 50 kg. Le prix de détail du ciment bon marché ne devrait pas dépasser 28 500 Ar à Toamasina et 33 000 à Antananarivo. Cet arrivage devrait contribuer à réguler un marché maintenant stabilisé depuis quelques mois.

20/01 - 10 000 contribuables sous redressement fiscal. Le FMI, dont le conseil d'administration examine actuellement les rapports de la mission de revue de la Facilité élargie de crédit (FEC), incite les autorités à une mobilisation plus forte des recettes publiques. En clair, il est attendu une progression du taux de pression fiscale en termes réels par rapport au PIB. Il devrait atteindre 12 % cette année, selon la loi de finances. Une performance encore éloignée des standards africains qui culminent se situent autour de 20 % du PIB. La direction générale des impôts (DGI) annonce à cet effet que « *10 000 assujettis se trouvent sous la coupe d'un redressement fiscal*. *Les fautifs ont un mois pour défendre leur cause et trouver un consensus si les charges qu'ils encourent sont infondées* », prévient-elle. Le nombre des contribuables était de 750 000 l'an passé. « *Passer le cap de 1,7 million est envisagé pour l'exercice en cours* », prévoit Germain, directeur général des impôts. L'un des objectifs est de formaliser les artisans, qui devront régler une contribution de 16 000 Ar. Les petites mines sont également dans le collimateur. En parallèle, la DGI déploie d'importants efforts sur le plan technologique pour digitaliser ses services. Mais la fiscalité est fortement contestée par nombre de citoyens qui déplorent l'incapacité de l'Etat à assurer ses missions régaliennes et à offrir aux populations les services de base, relève *Midi*.

21/01 - Redressements fiscaux pour 10 000 entreprises. Le président du GEM (Groupement des entreprises franches), Thierry Rajaona, hausse le ton et évoque un « *harcèlement fiscal* ». Pour le cas de la zone franche en particulier, qui compte 150 entreprises, les redressements fiscaux s'élèveraient à près de 350 milliards Ar. Le GEM réclame une rencontre avec la ministre de l'économie et des finances. Il dénonce un environnement défavorable aux affaires, avec les problèmes récurrents de fourniture d'électricité, la dégradation du réseau routier et la recrudescence de la corruption au niveau de la douane, des impôts et de la justice. Quant à la hausse généralisée des prix des produits de première nécessité, le président du GEM souligne qu'il faut plutôt prioriser l'augmentation de la production locale, surtout de riz, au lieu d'importer davantage. En effet, « *le gap annuel s'élève à environ 10 % de cette production. Il suffit de soutenir les producteurs pour pouvoir le combler. La réhabilitation des routes s'avère aussi primordiale dans les zones dites greniers à riz. Une volonté politique s'impose face au lobby des commerçants qui empêche la fluidité de l'écoulement des productions locales* », conclut Thierry Rajaona.

20/01 - 950 employés d'Air Madagascar et de Tsaradia poussés vers la sortie. Ils ont jusqu'au 31 janvier pour déposer leur « *lettre de démission* » (sic), suite à la mise en redressement judiciaire de la compagnie le 14 octobre 2021. Roberto Tinoka Raharoarilala, ministre des transports, évoque « *une compression du personnel à visage humain* ». Un accompagnement financier sera proposé aux sortants. Selon le ministre, sur les 1 014 employés, et par rapport au nombre d'appareils de la flotte d'Air Madagascar, « *600 personnes suffiraient à faire fonctionner l'entreprise sur la base de 120 au plus pour un appareil, suivant les normes internationales en la matière* ». La conférence des créanciers d'Air Madagascar est attendue. La dette de la compagnie est estimée à 80 millions de dollars. L'assainissement de sa gestion s'impose avant de pouvoir redémarrer sous la bannière Madagascar Airlines.

29/01 - Tolagnaro - Ehoala Park : une trentaine d'investisseurs seraient intéressés. Ehoala Park est une extension naturelle du port d'Ehoala construit par QMM, destinée à être développé en zone économique d'investissement sur un espace de 440 ha. « *Une trentaine d'investisseurs, locaux, nationaux et internationaux ont déjà manifesté leurs intérêts à s'implanter à Ehoala Park. Nous sommes en train d'étudier leurs dossiers tout en priorisant les activités ayant des retombées économiques positives pour la région Anosy et pour la nation* », a déclaré Andriantsoa Rabiaza, directeur du Port d'Ehoala S.A. Trois opérateurs locaux sont déjà installés dans cette zone économique industrielle. QMM vient de mettre en œuvre un projet visant à produire de l'électricité d'origine solaire et éolienne, d'une puissance de 20 MW. Le port d'Ehoala est le 2e port en eau profonde de l'océan Indien. Il a la possibilité d'accueillir des navires de croisières. Les promoteurs affirment aussi la place stratégique de Tolagnaro, situé sur une route maritime mondiale très fréquentée.

► Coopération, bailleurs de fonds

05/01 - Ravinala Airports - La Banque mondiale sanctionne Colas Madagascar, ADP et Bouygues. La Banque a annoncé l'exclusion de Colas Madagascar de tous ses projets pour une durée de deux ans. Cette sanction découle d'une enquête menée concernant les travaux d'agrandissement et de rénovation des aéroports d'Ivato et de Nosy Be. L'entreprise aurait eu recours à des « *pratiques collusoires et frauduleuses* » dans le cadre de la réalisation du projet Airports Madagascar. La Société financière internationale (IFC) a financé partiellement la conception et le développement des travaux d'agrandissement et de rénovation de ces aéroports. La Banque précise que Colas a participé à des rencontres avec des responsables gouvernementaux entre le 4 février et le 4 mai 2015, lors de l'appel d'offres pour le contrat de 28 ans pour la concession d'exploitation des aéroports. Colas a omis de divulguer ces réunions à l'IFC.
La Banque a en outre annoncé « *une sanction de 24 mois pour la société française ADP International* », développeur, exploitant et gestionnaire d'aéroports. Cette filiale d'« *Aéroports de Paris* » est également épinglée pour des pratiques collusoires et frauduleuses pour avoir assisté à des « *réunions irrégulières avec les responsables gouvernementaux organisées par Colas Madagascar* ». Le groupe ADP précise que *« cette mesure tient compte de la coopération dont le groupe ADP a fait preuve tout au long de l'enquête menée par la Banque mondiale, ainsi que des mesures correctives qu'il a prises sur une base volontaire, notamment en faisant effectuer des audits indépendants et en partageant les conclusions avec la Banque mondiale* »
La société française « *Bouygues Bâtiment International* », est également sanctionnée par la Banque pour sa participation à ces réunions.
Depuis décembre 2016, le Consortium Ravinala Airports regroupant Aéroport de Paris, Bouygues Bâtiment International, Colas Madagascar et Meridiam, est devenu le nouveau gestionnaire des aéroports d'Ivato et de Nosy-Be, suite au contrat de concession signé en juillet 2015. Ces deux aéroports les plus rentables et les plus fréquentés de Madagascar étaient gérés auparavant par l'Adema. Ce projet était estimé à 220 millions d'euros. Après plusieurs mois de divergences et de négociations, un avenant au contrat a été signé par l'exécutif et le consortium mi-décembre. Ravinala Airports a dû consentir à la révision de plusieurs points du contrat en faveur de la partie malgache. Certains, sur les réseaux sociaux, réclament l'ouverture d'une enquête par les entités anticorruption.
Pour *L'Express*, « *ce que l'on soupçonnait était une réalité. La Banque mondiale vient de crever l'abcès. (…) Il est donc clair qu'il y avait des arrangements entre les membres du gouvernement de l'époque et le consortium adjudicataire du marché. (…) Le Parlement a diligenté une enquête autour de cette affaire mais cela n'a pas abouti. On aurait aimé que ce soient les élus qui révèlent le pot aux roses… »*

05/01 - Exportations vers les États-Unis - Madagascar maintenu dans le giron de l'Agoa. Un soulagement pour ceux qui vivent par et pour les entreprises franches. L'administration Biden n'a pas pris de sanction à l'encontre Madagascar alors que beaucoup craignaient une mauvaise tournure des évènements après l'absence ou la non-invitation de la Grande île au Sommet africain de la démocratie, organisé à l'initiative de la Maison Blanche. Trois pays africains ont été éjectés du mécanisme d'échanges commerciaux américain : le Mali, la Guinée Conakry et l'Éthiopie. Ce véto américain ne peut qu'avantager les zones et entreprises franches malgache, secouées par la suppression de leurs avantages fiscaux dans la loi de finances 2022. Des mesures restrictives souhaitées par le FMI afin d'augmenter les recettes publiques. L'exclusion de Madagascar de l'Agoa en 2009, après le départ précipité de Marc Ravalomanana, avait générée de graves conséquences sur le plan économique et financier. Des milliers de salariés avaient été jetées sur les trottoirs de la capitale pour se convertir en vendeurs à la sauvette. Les entreprises franches font vivre quelques 150 000 salariés. De nombreux emplois informels en dépendent.

15/01 - Madagascar fait partie des cinq pays africains francophones ayant participé à une formation en ligne sur la technologie de riz hybride organisée avec l'appui du ministère du commerce chinois. Cette technologie « *revêt une importance capitale pour le développement socio-économique des pays en Afrique. (…) L'augmentation du taux de croissance et l'amélioration du niveau de vie de la population passent par le développement de l'agriculture. La vulgarisation à grande échelle de ce riz hybride contribue ainsi à l'augmentation des revenus des paysans ainsi qu'à l'atteinte de l'autosuffisance alimentaire à Madagascar* », a expliqué Tahiana Razanamahefa, du groupe STOI, qui a représenté tous les pays participants à cette formation. Le groupe prévoit d'importer 155 tonnes de semences de riz hybride de Chine pour la campagne culturale 2021-2022. *« Environ 50 tonnes sont déjà arrivées sur place. Ce premier lot a été distribué dans les régions Sava, Vatovavy Fitovinany, Itasy, Bongolava et Amoron'i Mania. Le reste sera livré en février. Ces semences de riz hybride permettront d'obtenir une production de riz blanc de l'ordre de 36 000 tonnes. En tout, 16 des 23 régions pratiquent la culture de riz hybride »,* a expliqué Tahiana Razanamahefa. Une convention de partenariat public-privé a été signée entre le groupe STOI, le ministère de l'agriculture et les régions pour une vulgarisation à grande échelle de ce riz hybride. « *L'objectif vise à booster la production rizicole en vue d'atteindre l'autosuffisance alimentaire tout en assurant un développement socio-économique inclusif de la nation* », a-t-elle conclu.

L'actualité du mois par le dessinateur Pov

Taux de change au 31/01/22 : 1 euro = 4 439 Ariary

Sources : L'Express de Madagascar, Midi Madagasikara, Madagascar Tribune, Newsmada (Les Nouvelles), La Vérité, La Gazette 2GI, Orange.mg, Madagate, Moov, 2424.mg, Justice Madagascar (Facebook)